

Service de la Politique de la Ville - Attribution de subventions

M. LE MAIRE, Rapporteur :

1) Attribution d'une subvention à l'Office Public d'HLM de Besançon

La réhabilitation de la cité des 408 achevée, il apparaissait important de conserver le témoignage de cette opération d'envergure.

L'Office Public d'HLM de Besançon et la délégation de la Politique de la Ville ont donc convenu de la réalisation d'un film vidéo présentant cette cité dans son état originel et son aspect après travaux.

Le cahier des charges de cette réalisation vidéo repose, d'une part, sur l'explication des choix urbanistiques et des réalisations qui en découlent, d'autre part, sur la mise en oeuvre des actions d'accompagnement social engagées pendant la durée des travaux. Ce film présente également les points de vue exprimés par les habitants de ce quartier.

Le coût total de cette prestation est estimé à 30 000 F pris en charge pour un tiers du montant par l'Office. La Caisse des Dépôts et Consignations associée au projet apporte une participation de 10 000 F.

Après avis favorable de la Commission Politique de la Ville, il est donc proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention d'un montant de 10 000 F comme participation de la Ville à la réalisation de ce film. La dépense sera imputée au chapitre 92.242/65737.47001 après virement d'un crédit d'égal montant du chapitre 92.242/ 6042.47036.

2) Attribution d'une subvention à l'association Rive Nord Jeunesse

L'Association Rive Nord Jeunesse est implantée sur le quartier de Montrapon depuis de nombreuses années.

Après une longue période d'inactivité, cette association a souhaité redémarrer en juin dernier son activité grâce à l'implication de plusieurs jeunes habitants du quartier.

Rive Nord Jeunesse souhaite réaliser différents projets, en direction principalement des jeunes de ce secteur, avec entre autres actions :

- l'ouverture d'un lieu d'accueil convivial en fin d'après-midi et week-end proposant jeux de société, projection vidéo. Cette activité est implantée dans la salle de l'Épitaphe, local municipal occupé par ailleurs par d'autres associations de Montrapon,

- la mise en oeuvre de différentes activités de loisirs sportives ou culturelles : sortie, mini-séjours, stages sportifs...,

- la création de différents supports d'informations portant sur des thématiques variées (loisirs, sorties, jobs, ...).

Pour lui permettre de réaliser ses différents projets, l'association sollicite une subvention d'aide au démarrage d'un montant de 5 000 F.

Après avis favorable de la Commission Politique de la Ville, il est proposé d'attribuer la subvention demandée.

La dépense, soit 5 000 F, sera imputée sur les crédits inscrits au budget de la délégation de la Politique de la Ville au chapitre 92.242/6574.47001 après virement de 2 000 F en provenance du chapitre 92.242/6042.47036.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal statue favorablement sur ces propositions à l'unanimité.

Récépissé préfectoral du 21 décembre 1998.